

Réf: Dossier 463698

Avis de constitution

SOCIETE « DIVINE EXPERTISE MARITIME COTE D'IVOIRE » en abrégé
« DEXMA CI »

Siège Bingerville, Akandje cité oribat résidentiel en
face du marché, lot n°117, Ilot 134, Lot 117, Ilot 134

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/11/2025, et enregistrés au CEPICI le 18/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIVINE EXPERTISE MARITIME
COTE D'IVOIRE » en abrégé « DEXMA CI »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire toute activité liée à l'expertise maritime notamment:

- L'agrégage quantitatif
- L'expertise maritime ;

Et plus généralement pour la réalisation de l'objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement audit objet ou pouvant en faciliter la réalisation, avec des tiers par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, de Société en participation ou de prise de dation, en location ou gérance de tous biens ou de droits ou autrement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Bingerville, Akandje cité oribat résidentiel en face du marché, lot n°117, Ilot 134, Lot 117, Ilot 134

Dirigeant(s) M BEDA ANON JULES (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06430 du 15/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78029/GTCA/RC/2025 du 15/12/2025

